

Communication municipale au Conseil communal N° 688 / 2024

Séance du 6 mai 2024

Subventionnement d'un abonnement d'essai à un système de contenants réutilisables – Etat de situation

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 mai 2022, la Conseillère Claudie Leconte déposait le postulat « *Accélérons le développement de l'économie durable à Lutry* » demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de subventionner les restaurateurs et exploitants de takeaways en vue de favoriser leur adhésion au système de contenants réutilisables ReCircle, ceci dans le but de favoriser l'action écoresponsable de réduction de la consommation de plastiques et d'emballages à usage unique dans la restauration.

Au cours de la séance du Conseil communal du 20 juin 2022, la Municipalité répondait favorablement à ce postulat en annonçant que, sous réserve de l'acceptation du budget 2023, elle subventionnerait une période d'essai de trois mois sans engagement du système ReCircle auprès des restaurateurs et takeaways qui souhaiteraient tester les contenants proposés par cette entreprise.

A fin 2023, un courrier et une brochure ont été envoyés à 30 établissements publics de Lutry (restaurants, takeaways, buvettes, boulangeries, traiteurs), leur présentant le système ReCircle, ainsi que l'offre de subventionnement de la phase d'essai sans engagement. Les établissements souhaitant adhérer à un autre système similaire ou ayant déjà adhéré à un tel système pouvaient également bénéficier de cette aide. L'entreprise ReCircle a également contacté par téléphone les exploitants dont l'offre alimentaire correspondait le plus aux caractéristiques du système. Au terme du délai de réponse à fin janvier 2024, aucune marque d'intérêt n'est malheureusement parvenue à la Commune.

La Municipalité souhaite tout de même donner une chance supplémentaire à ce système et une relance sera réalisée en mai 2024, pour l'arrivée de la belle saison. Elle se fera si possible en conjonction avec le déplacement à Lutry d'un collaborateur de ReCircle pour expliquer sur place et en personne aux restaurateurs les caractéristiques du dispositif.

Pour comprendre ce désintérêt apparent des établissements publics, nous avons analysé les résultats obtenus par la ville de Morges, avec laquelle ReCircle a conclu un même partenariat à fin 2020. Il reste actuellement seulement 4 restaurateurs adhérents, si l'on enlève les restaurants Migros, Coop et d'entreprises. Sur plus de 70 restaurants morgiens, on relèvera ainsi un taux d'adhésion de seulement 5.7 %. Appliqué aux chiffres de Lutry, nous pourrions tout de même espérer quelques adhérents propres à faire fonctionner cet « écosystème ».



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 29 avril 2024.